



## **CAPN du 02 juillet 2018...** **Stop à cette gestion humaine calamiteuse !**

Lundi 2 juillet 2018 - UNSA Police - 25, rue des tanneries 75013 Paris

↪ L'UNSA Police, en propos liminaire, dénonce la tenue très, trop, tardive de cette CAPN, pour l'ensemble des collègues retenus pour des mutations, qui devront rejoindre leur poste au 1<sup>er</sup> septembre 2018...

A notre demande, l'administration s'engage à avoir une attention particulière pour les collègues se retrouvant en situation complexe.

↪ L'UNSA Police s'insurge de la gestion humaine défaillante de la DCCRS, en particulier sur le volet dérogatoire, où la DCCRS refuse aux CRS œuvrant en unité de maintien de l'ordre toute mutation en compagnie autoroutière !

*« Pour l'UNSA Police, cela doit cesser. Un collègue CRS servant au sein d'une compagnie de maintien de l'ordre doit pouvoir muter vers une compagnie autoroutière, si tel est son désir. La CAPN traitant des mutations doit se tenir plus tôt dans l'année, de façon à ce que les collègues mutés puissent gérer toutes les formalités administratives, et familiales, liées au départ. Rapprochez vous de vos délégués UNSA Police ! »*

Philippe Capon  
Secrétaire Général

*UNSA Police, autonome & indépendant*

